



Parliamentary Assembly
Assemblée parlementaire

<http://assembly.coe.int>



**ALLOCUTION DE M. MEVLÜT ÇAVUŞOĞLU
PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE
DU CONSEIL DE L'EUROPE
DEVANT LE BUREAU DU CONGRÈS**

Antalya, vendredi 13 mai 2011, 10 heures

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, chers amis,

Je vous remercie de m'avoir invité à m'exprimer devant vous aujourd'hui. Je suis aussi très heureux de vous accueillir dans mon pays et dans ma région d'origine. Je vous souhaite un excellent séjour à Antalya !

C'est pour moi un réel plaisir que d'intervenir devant le Bureau du Congrès. L'Assemblée parlementaire et le Congrès jouent l'un et l'autre un rôle clé au sein du Conseil de l'Europe : nos deux assemblées réunissent des responsables politiques européens élus aux niveaux national, régional et local et sont la voix de 800 millions d'Européens à l'échelle de notre continent. Nous devons donc collaborer activement en tant que partenaires institutionnels fiables et constructifs du Comité des Ministres.

Mes chers amis,

Comme vous le savez, l'Assemblée a toujours soutenu les travaux du Congrès. J'ai participé la semaine dernière à l'Assemblée générale de l'Association des villes lauréates du Prix de l'Europe et j'ai pu observer une nouvelle fois, à cette occasion, l'importance du travail accompli par les autorités régionales, en particulier pour les citoyens, mais aussi la complémentarité des actions et des politiques mises en œuvre aux niveaux local et national.

Les collectivités locales et régionales sont le tout premier point de contact avec les citoyens et elles jouent donc un rôle essentiel dans la mise en œuvre de la démocratie. Les conséquences de la crise économique, l'érosion des mécanismes de protection sociale ou la montée de l'intolérance et de la violence sont autant de problèmes complexes, pour n'en citer que quelques uns, auxquels nos sociétés sont confrontées aujourd'hui et qui appellent une réponse globale et conjointe aux niveaux national, régional et local.

L'Assemblée a pleinement conscience de la nécessité de garantir la complémentarité de nos actions : un grand nombre de nos recommandations et résolutions adoptées sur la base de rapports de la commission de l'environnement, de l'agriculture et des questions territoriales de l'Assemblée accordent une attention particulière aux travaux du Congrès, qu'elles invitent à suivre les questions d'environnement aux niveaux local et régional et, le cas échéant, à prendre les mesures nécessaires.

A ce sujet, j'aimerais insister sur la coopération étroite qui existe entre le Congrès et la commission de l'environnement, de l'agriculture et des questions territoriales. En particulier, notre sous-commission de la démocratie locale et régionale consacre une grande part de ses travaux à des questions d'intérêt commun et participe même à l'organisation d'événements, comme celui que l'Assemblée, le Congrès et la Conférence des ONG internationales ont organisé conjointement l'année dernière à l'occasion de la Journée de la biodiversité.

Un autre domaine que nous soutenons ardemment est la coopération transfrontalière. Celle-ci est en effet d'une importance capitale pour la stabilité socio-économique régionale et pour le rapprochement des populations voisines et l'apprentissage interculturel. Je sais que notre commission de l'environnement a déjà désigné un de ses membres pour participer à la réunion qui se tiendra sur ce sujet en Ukraine le mois prochain. Nous attendons avec intérêt les résultats de cette réunion.

Mes chers collègues,

Bâtir une société démocratique pluraliste, fondée sur les principes de l'Etat de droit et de la protection et la promotion des droits de l'homme est l'objectif fondamental du Conseil de l'Europe. L'Assemblée et le Congrès contribuent déjà activement à la réalisation de cet objectif. Le renforcement de la démocratie, notamment aux niveaux local et régional, est l'une des priorités essentielles de la Présidence ukrainienne du Comité des Ministres. A cet égard, je suis convaincu que le programme de la Présidence nous offrira de nombreuses occasions de conjuguer nos efforts dans ce domaine.

Un autre problème majeur face auquel l'Assemblée, le Congrès et le Comité des Ministres unissent leurs efforts est la montée générale de l'extrémisme, du racisme, de la xénophobie et de tous les autres types de « phobies » que nous observons aujourd'hui en Europe.

La lutte contre l'extrémisme est une responsabilité commune des autorités nationales et territoriales. Je me réjouis vivement que l'Assemblée et le Congrès s'y consacrent l'un et l'autre activement. Nos deux assemblées doivent lutter contre les causes premières de la montée de l'extrémisme.

De même qu'il nous appartient, en tant que responsables politiques nationaux et membres de l'Assemblée, de créer le cadre nécessaire pour promouvoir la cohésion sociale dans nos sociétés, il appartient aux élus locaux et régionaux de mettre en œuvre les politiques nationales et de concevoir leur propre action ciblée, adaptée aux besoins des collectivités locales.

A cet égard, je suis heureux de vous informer que lors de la dernière partie de session d'avril 2011 l'Assemblée a tenu un débat important sur la dimension religieuse du dialogue interculturel. Au cours de la partie de session de juin, nous aurons un autre débat sur le thème « Vivre ensemble en Europe au XXI^e siècle », qui tiendra compte du rapport préparé sur ce thème par le Groupe d'éminentes personnalités et approuvé avant-hier lors de la 121^e Session ministérielle, à Istanbul. Je suis certain que le Congrès peut aussi apporter sa contribution à ce processus et j'attends avec intérêt sa réponse aux conclusions du Groupe d'éminentes personnalités.

Un autre domaine où les travaux du Congrès et de l'Assemblée sont particulièrement complémentaires est l'observation des élections. A ce sujet, je soutiens pleinement votre décision de consacrer plus de temps à cette activité et je me félicite de votre décision d'appliquer de nouvelles lignes directrices, d'introduire une plus grande transparence et d'harmoniser vos procédures. Les résultats de vos travaux nous sont très utiles pour nos propres missions d'observation des élections législatives.

Enfin, je tiens aussi à souligner l'importance de la coopération entre l'Assemblée et le Congrès au sein du « Groupe Chaves » (le Groupe consultatif sur les examens, créé après la Conférence ministérielle d'Utrecht sur l'autonomie locale et régionale). J'ai rencontré personnellement le ministre Chaves l'année dernière lors de sa visite à Strasbourg et je lui ai exprimé mon soutien pour ses travaux. Par ailleurs, comme vous le savez, l'Assemblée soutient, par l'intermédiaire de sa sous-commission de la démocratie locale et régionale, le rôle du Congrès au sein de la structure institutionnelle du Conseil de l'Europe.

Ce rôle est aussi très important au moment des conférences ministérielles, où nous partageons les mêmes objectifs et où nous avons aussi le devoir de défendre le point de vue de nos citoyens, qui n'est pas toujours perçu de la même manière aux niveaux national et intergouvernemental.

Mes chers collègues, chers amis,

Permettez-moi avant de conclure de dire quelques mots au sujet d'un défi institutionnel majeur auquel notre Organisation est confrontée, à savoir le processus de réforme du Conseil de l'Europe. Comme vous le savez, l'Assemblée a soutenu les initiatives de réforme lancées par le Secrétaire Général et suit attentivement le processus de réforme engagé par le Congrès. De notre côté, nous avons nous aussi engagé un tel processus. Un rapport sur ce sujet a été préparé pour la partie de session de janvier 2011 par une commission ad hoc spécialement créée à cette fin.

Ensuite, une vaste consultation avec les commissions, les groupes politiques et les délégations nationales de l'Assemblée a été lancée. La commission ad hoc met actuellement la dernière main à son rapport, pour examen lors de la partie de session de juin 2011. Sur la base de ce rapport, nous espérons être en mesure d'arrêter définitivement les changements à apporter à notre règlement et nos réglementations internes avant la fin de cette année, de manière à pouvoir commencer la session ordinaire de 2012 avec des structures et des règles nouvelles.

Chers collègues, chers amis,

Je n'ai évoqué qu'un petit nombre des questions d'intérêt commun pour l'Assemblée et le Congrès. Je suis convaincu que nous pourrions faire bien plus de choses ensemble et je souhaite vivement que nous renforçons encore notre coopération. Je me tiens maintenant à votre disposition, si vous souhaitez me poser des questions.

Je vous remercie de votre attention et vous souhaite une excellente réunion.